



Certificat National d'Intervention en Autisme (CNIA) 1er et 2nd degré



Le CNIA a pour objectif d'acquérir des compétences professionnelles sur l'accompagnement des personnes présentant un trouble du spectre de l'autisme, en complément des diplômes ou titre professionnel.

Cette formation certifiante est basée sur les données probantes en matière d'autisme et les recommandations de bonnes pratiques professionnelles publiées par la Haute Autorité de Santé.



PUBLICS CONCERNÉS

Professionnels exerçant en milieu sanitaire, médico-social et socio-éducatif

Prérequis

- CNIA de 1er degré : Personnes exerçant les professions ou les activités sociales mentionnées au livre IV du code de l'action sociale et des familles et aux personnes titulaires d'un diplôme ou d'un titre professionnel de niveau 3 à 4 (BAC, CAP et BEP).
- CNIA de 2nd degré : Personnes titulaires d'un diplôme ou d'un titre professionnel de niveau 5 à 8 (BTS, licence à doctorat).



OBJECTIFS

- Participer à l'évaluation du fonctionnement global de la personne présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA)
- Communiquer avec les personnes TSA
- Prendre en compte les particularités cognitives et sensorielles
- Optimiser les interactions sociales
- Prévenir et gérer les comportements-problèmes
- Mettre en œuvre des approches et des outils adaptés
- Actualiser ses connaissances



CONTENUS PÉDAGOGIQUES

Un tronc commun pour le 1^{er} et 2nd degré du CNIA et des jours spécifiques pour le 2nd degré

SÉMINAIRE 1 - État des connaissances sur l'autisme et besoins de la personne avec un trouble du spectre de l'autisme

- Module 1 : État des connaissances sur l'autisme
- Module 2 : Les besoins de la personne atteinte de troubles du spectre de l'autisme

SÉMINAIRE 2 - Prévenir et gérer les comportements-problèmes, approches et interventions recommandées

- Module 3 : Approches et interventions recommandées
- Module 4 : Prévention et gestion des comportements-problèmes

SÉMINAIRE 3 - Projet personnalisé d'intervention et accompagnement au quotidien

- Module 5 : Projet personnalisé d'intervention

Organisme habilité à délivrer des CNIA, par le Groupement National des Centres Ressources Autisme (GNCRA). Enregistré sous le N° de déclaration d'activité : 82690013269. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat. Formation certifiée par le Ministère chargé de la solidarité et enregistrée le 18-12-2024 au Répertoire Spécifique N°RS6954.



INTERVENANTS

Médecins, neuropsychologues, cadres, pairs-aidants

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et savoirs expérimentiels
- Analyse de situations issues de la pratique
- Mise en œuvre et utilisation d'outils validés scientifiquement

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

100 % présentiel

ÉPREUVES D'ÉVALUATION

- Rapport de stage et étude de situation
- Soutenance orale

Il n'est pas possible de valider partiellement cette formation.

TYPE DE RECONNAISSANCE

Certification complémentaire, le CNIA n'attribue pas de niveau de qualification et n'ouvre ni poursuite d'études ni équivalence vers un diplôme.

EN PRATIQUE



DURÉE

140 à 175 heures de formation théorique et 140 heures de stage



LIEU

290 route de Vienne,
69008 Lyon



CALENDRIER

Nous consulter pour les dates de sessions 2027



DEVIS

Modalités de financement personnel, employeur, CPF... Sur demande.



CONTACT

formation.irjb@arhm.fr



RÉFÉRENTE HANDICAP

anne-laure.guyon@arhm.fr